



UNION FÉDÉRALE DE L'ACTION SOCIALE

XÈME CONGRÈS  
7 - 10 OCTOBRE 2024  
ILE-DE-RE



# Guide du/de la Délégué·e

## ► FICHE N° 1 : GÉNÉRALITÉS

### *Un guide pour quoi faire ?*

Tu as entre les mains, le Guide du délégué au 10<sup>ème</sup> Congrès de l'Union Fédérale de l'Action Sociale CGT. Il a pour but de t'aider à remplir au mieux ton mandat et ta responsabilité de délégué-e au Congrès Fédéral où **tu représenteras les syndiqué-e-s et les syndicats qui t'ont mandaté-e-s.**

Un des axes de ce Guide est de t'aider à préparer et à participer aux débats préparatoires avec les syndicats et les syndiqué-e-s que tu représenteras.

### *Qu'est-ce que le Congrès de l'UFAS ?*

Le Congrès est un moment important de la vie de notre Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale et de celle de tous les syndicats qui la composent.

### **C'est avant tout le congrès des syndicats.**

Convoqué tous les trois ans par la CE de l'UFAS, reporté d'un an pour cause de congrès UFMICT et UFR en 2023. Le Congrès est l'instance souveraine de notre Union Fédérale (art. 11 des statuts fédéraux). Il décide démocratiquement de l'orientation à donner à l'activité de l'Union.

Il concerne toutes et tous les syndiqué-e-s et intéresse l'ensemble des salarié-e-s de notre champ.

C'est pourquoi, il est nécessaire et fondamental que les syndiqué-e-s participent à sa préparation, en lien avec l'activité revendicative quotidienne. La CGT a besoin de la réflexion la plus large de tous et de toutes pour élaborer et décider les axes de travail que nous devons mettre en œuvre collectivement.

### **Le Congrès se prononce sur le bilan d'activité, le document d'orientation et les modifications des statuts de l'UFAS.**

### **Il élit la Commission Exécutive (CE).**

### **Le congrès est composé :**

- De délégué-e-s mandaté-e-s par les syndicats d'établissement ayant rempli leurs obligations envers la CGT\*, qui seront porteurs ou porteuses des voix de ces organisations.
- Des membres de la Commission Exécutive, membres de droits.

*\* Remplir ses obligations envers la CGT veut dire être un syndicat ayant des statuts déposés et à jour de ses cotisations auprès des organismes fédéraux et confédéraux.*

### *Le-la délégué-e*

Le-la délégué-e, mandaté-e par les syndicats, a un rôle essentiel dans le bon déroulement du Congrès. Il-elle doit être un acteur-trice de la démocratie syndicale en participant aux débats préparatoires et en se faisant le-la porte-parole au congrès des syndiqué-e-s qu'il-elle représente.

### *Le bureau du congrès, c'est quoi, pour quoi faire ?*

A l'ouverture des travaux du Congrès, les mandats de la Commission Exécutive, comme celui du Bureau, prennent fin. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire d'élire un bureau du congrès proposé par la CE sortante, dont le but est d'assurer la direction de l'UFAS et le suivi des travaux du premier au dernier jour du congrès.

Seul le bureau du congrès est légitime en matière de direction pendant la durée des travaux.

### *Les commissions du congrès, pour quoi faire ?*

La mise en place des commissions a pour objectif d'assurer le fonctionnement démocratique du congrès. Elles sont élues par les congressistes à l'ouverture des travaux.

- **Commission des écrits** : elle examine les propositions d'enrichissement du projet de document d'orientation déposées par les syndicats dans les délais fixés. Elle peut inclure dans les textes les

propositions débattues pendant le congrès. C'est le texte final enrichi des travaux de la commission qui est soumis au vote du congrès. Elle peut ne pas retenir des propositions qui ne seraient pas statutaires.

- ▶ **Commission des candidatures** (pour la Commission Exécutive) : A partir des candidatures mises à disposition par les syndicats, la commission des candidatures travaille à construire la future direction, concernant le nombre et la qualité des membres de la CE.
- ▶ **Commission mandats et votes** : elle a pour attribution de donner l'image de la composition du congrès (hommes, femmes, professions, âges...). Elle valide le nombre de voix représentées au congrès par les délégué-e-s, assure le bon fonctionnement des votes dont elle valide les résultats.
- ▶ **Commission statuts** : elle a pour but de faire une proposition de modification des statuts en prenant en compte les amendements reçus des syndicats et de la commission exécutive, elle proposera au vote par mandat au 2/3 les modifications au congrès.

## ▶ FICHE N° 2 : PRÉPARATION DES DÉBATS

**Les syndicats doivent donner leur avis après un débat démocratique sur :**

- ▶ Le bilan et analyse de l'activité,
- ▶ Le document d'orientation,
- ▶ Les statuts de l'UFAS.

### **Le bilan de l'activité :**

Il fait l'objet d'un débat et d'un vote au congrès. Ce document n'est pas amendable.

### **Le document d'orientation :**

Il évoluera jusqu'à la rédaction finale qui sera votée par le congrès. Les propositions de modification proviennent exclusivement des syndicats après débats avec les syndiqué-e-s.

### **Les statuts de l'UFAS :**

Ils évolueront jusqu'à la rédaction finale qui sera votée par le congrès. Les propositions de modification proviennent exclusivement des syndicats après débats avec les syndiqué-e-s.

## ▶ FICHE N° 3 : MANDATEMENTS ET VOTES

**Le Congrès de l'UFAS est celui de tous les syndicats, la propriété de ses 9 569 syndiqué-e-s (exercice clos 2022).**

### **Le mandatement, c'est quoi ?**

C'est la représentation des syndicats de l'Action Sociale public/privé au Congrès. La CE de l'UFAS a retenu 68 délégué-e-s, soit 1 mandat pour 150 FNI réglés à la Fédération pour l'année 2022, exercice clos au 31 décembre 2023.

Ce calcul a servi pour déterminer le nombre de mandats par département. Il est évident qu'un-e délégué-e porteur de voix pourra représenter plusieurs syndicats.

Mandater un-e camarade au Congrès doit être la décision du syndicat, en lien avec l'USD. Il est important, lors du mandatement, de s'assurer de la prise en compte des diverses expressions dans les syndicats.

### **Le mandatement et le vote, à quoi ça sert ?**

Durant les travaux, chaque délégué-e est appelé-e à se prononcer (donc à voter) sur l'ensemble des documents, à partir des débats préparatoires et pendant le congrès, des décisions collectives, ainsi que sur la composition de la future direction de l'UFAS.

## Qui participe ?

Les syndicats d'établissement ayant acquitté leurs cotisations, via CoGéTise, envers la Fédération et les organisations de la CGT et ayant leurs statuts déposés.

Chaque syndicat a droit à un nombre de voix égal à son nombre d'adhérents, sur la base des cotisations perçues durant les trois derniers exercices (2021.2022.2023). Si le syndicat n'a versé aucun FNI et aucune cotisation à la Fédération, il ne pourra pas avoir de voix au congrès.

## Rôle du·de la délégué·e

**Avant** : il ou elle participe à l'animation des débats préparatoires au Congrès, organisés avec l'USD ou dans les syndicats à partir des documents et des thèmes retenus.

**Pendant** : Porteur-porteuse de la réflexion des syndicats qu'il ou elle représente, il ou elle participe aux débats et est appelé·e à se prononcer lors des votes, en s'appuyant à la fois sur les débats préparatoires et les débats du congrès.

**Après** : Il ou elle rend compte du contenu des travaux et des décisions prises auprès des syndicats qu'il ou elle représente.

## Procédures de votes

Il existe deux possibilités de votes : le vote à main levée et le vote par mandat (les modalités de ces votes sont expliquées dans la fiche n°4).

## ► FICHE N° 4 : TYPES DE VOTES

Chaque délégué·e représente un ou plusieurs syndicats. Elle/Il est porteur·euse des voix des syndicats qui l'ont mandaté·e.

**Le nombre de voix est calculé comme suit** : somme des FNI et Timbres 2021, 2022 et 2023 divisée par 30.

**Deux types de votes existent :**

► Le vote à main levée :

Pour élire :

- le Bureau du Congrès ;
- les différentes commissions de travail (mandats et votes, candidatures à la CE, et écrits du document d'orientation) ;
- les tribunes et présidences de séances.

► Le vote par mandat, deux possibilités peuvent se présenter :

- le rapport d'activité ;
- les modifications des statuts ;
- le rapport d'orientation ;
- la composition de la future Commission Exécutive de l'UFAS.

Soit :

→ un vote identique de la/du délégué·e pour l'ensemble du/des syndicats qu'elle/il représente :

- pour
- contre
- abstention



BULLETINS DE VOTE PREVUS A CET EFFET

Soit :

- un vote différencié : ce vote différencié est possible pour la/le délégué-e porteuse.eur de voix de différents syndicats en fonction du pouvoir qui lui a été confié. Ainsi, un-e délégué-e pourra, par exemple, exprimer un vote « pour » pour le syndicat X et un vote « contre » pour le syndicat Y.

En revanche, les voix d'un même syndicat ne sont pas divisibles (il s'agit du congrès des syndicats et non des syndiqués).

Un bulletin de vote est prévu pour ce cas. Y figurent les voix :

- contre
- abstention
- ne prend pas part au vote

Les voix « pour » sont celles qui ne figurent pas sur le vote différencié

## L'élection de la direction de l'UFAS

### a) La Commission Exécutive de l'UFAS

*Le vote s'effectue à partir d'une liste nominative par la commission des candidatures du congrès.*

*Vote identique : il est possible d'exprimer son vote pour la liste complète ; de voter contre un ou plusieurs candidat-e-s, auquel cas il convient de rayer directement sur le bulletin.*

*Vote différencié : pour un ou plusieurs candidat-e-s, auquel cas il convient de préciser le nom des candidat-e-s concerné-e-s en face du ou des syndicats concernés.*

### b) La/le Secrétaire Général-e

*La CE de l'UFAS élit la/le Secrétaire Général-e. Cette élection est ratifiée par le Congrès à main levée.*

### c) Le Bureau de l'UFAS

*La/le Secrétaire Général communiquera la composition du bureau dans les 30 jours qui suivront la tenue du congrès.*

*Nb : un vote ne peut être exprimé que par la/le délégué-e dûment mandaté-e et physiquement présent-e au moment du vote.*

**Pour information** : Des explications précises seront données aux délégué-e-s par la commission des mandats et votes avant chaque scrutin.

## ► MANDATEMENT SUR EXERCICE 2022 CLOS AU 28-02-2024

Région	UD	ID_SAP2	FNI BASE 2022	FNI MICT 2022	FNI RETR. 2022	TOT FNI 2022	1 MANDAT POUR 150 FNI	ARRONDI	MANDAT PAR REGION
ALSACE	67	ACTION SOCIALE	166	1		167			
ALSACE	68	ACTION SOCIALE	35			35			
<b>Total ALSACE</b>			201	1	0	202	1,35	1,00	1
AQUITAINE	24	ACTION SOCIALE	141	6	3	150			
AQUITAINE	33	ACTION SOCIALE	304	23	5	332			
AQUITAINE	40	ACTION SOCIALE	103	1		104			
AQUITAINE	47	ACTION SOCIALE	65	3	3	71			
AQUITAINE	64	ACTION SOCIALE	148	12	21	181			
<b>Total AQUITAINE</b>			761	45	32	838	5,59	6,00	6
AUVERGNE	3	ACTION SOCIALE	48			48			
AUVERGNE	15	ACTION SOCIALE	84	13	6	103			
AUVERGNE	43	ACTION SOCIALE	103		1	104			
AUVERGNE	63	ACTION SOCIALE	110	5	9	124			
<b>Total AUVERGNE</b>			345	18	16	379	2,53	3,00	3
BASSE NORMANDIE	14	ACTION SOCIALE	130	9	19	158			
BASSE NORMANDIE	50	ACTION SOCIALE	21	1	1	23			
BASSE NORMANDIE	61	ACTION SOCIALE	39	11	2	52			
<b>Total BASSE NORMANDIE</b>			190	21	22	233	1,55	2,00	2
BOURGOGNE	21	ACTION SOCIALE	48	1		49			
BOURGOGNE	58	ACTION SOCIALE	49	3	1	53			
BOURGOGNE	71	ACTION SOCIALE	153	2	4	159			
BOURGOGNE	89	ACTION SOCIALE	66	1		67			
<b>Total BOURGOGNE</b>			316	7	5	328	2,19	2,00	2
BRETAGNE	22	ACTION SOCIALE	56	28	4	88			
BRETAGNE	29	ACTION SOCIALE	212	105	5	322			
BRETAGNE	35	ACTION SOCIALE	117	11	3	131			
BRETAGNE	56	ACTION SOCIALE	50		1	51			
<b>Total BRETAGNE</b>			435	144	13	592	3,95	4,00	4
CENTRE	18	ACTION SOCIALE	68	12	6	86			
CENTRE	37	ACTION SOCIALE	104			104			
CENTRE	41	ACTION SOCIALE	16	2	2	20			
CENTRE	45	ACTION SOCIALE	37	2		39			
<b>Total CENTRE</b>			225	16	8	249	1,66	2,00	2
CHAMPAGNE ARDENNE	8	ACTION SOCIALE	49	5	4	58			
CHAMPAGNE ARDENNE	10	ACTION SOCIALE	33	3	3	39			
CHAMPAGNE ARDENNE	51	ACTION SOCIALE	89			89			
CHAMPAGNE ARDENNE	52	ACTION SOCIALE	18			18			
<b>Total CHAMPAGNE ARDENNE</b>			189	8	7	204	1,36	1,00	1
CORSE	2A	ACTION SOCIALE	22			22			
CORSE	2B	ACTION SOCIALE	16			16			
<b>Total CORSE</b>			38	0	0	38	0,25	0,00	1
FRANCHE-COMTE	25	ACTION SOCIALE	57	7	1	65			
FRANCHE-COMTE	39	ACTION SOCIALE	55	1	3	59			
FRANCHE-COMTE	70	ACTION SOCIALE	65		2	67			
FRANCHE-COMTE	90	ACTION SOCIALE	24	7		31			
<b>Total FRANCHE-COMTE</b>			201	15	6	222	1,48	1,00	1
HAUTE NORMANDIE	27	ACTION SOCIALE	29			29			
HAUTE NORMANDIE	76	ACTION SOCIALE	220	89	21	330			
<b>Total HAUTE NORMANDIE</b>			249	89	21	359	2,39	2,00	2



# Guide du/de la Délégué.e



Région	UD	ID_SAP2	FNI BASE 2022	FNI MICT 2022	FNI RETR. 2022	TOT FNI 2022	1 MANDAT POUR 150 FNI	ARRONDI	MANDAT PAR REGION
ILE DE FRANCE	75	ACTION SOCIALE	246	41	4	291			
ILE DE FRANCE	77	ACTION SOCIALE	89	2		91			
ILE DE FRANCE	78	ACTION SOCIALE	16	4	1	21			
ILE DE FRANCE	91	ACTION SOCIALE	36			36			
ILE DE FRANCE	92	ACTION SOCIALE	22	4	1	27			
ILE DE FRANCE	93	ACTION SOCIALE	82	17	3	102			
ILE DE FRANCE	94	ACTION SOCIALE	299	31		330			
ILE DE FRANCE	95	ACTION SOCIALE	135	49		184			
<b>Total ILE DE FRANCE</b>			925	148	9	1082	7,21	7,00	7
LANGUEDOC ROUSSILLON	11	ACTION SOCIALE	168		5	173			
LANGUEDOC ROUSSILLON	30	ACTION SOCIALE	50	14	1	65			
LANGUEDOC ROUSSILLON	34	ACTION SOCIALE	146	82	2	230			
LANGUEDOC ROUSSILLON	48	ACTION SOCIALE	60		1	61			
LANGUEDOC ROUSSILLON	66	ACTION SOCIALE	95	6	3	104			
<b>Total LANGUEDOC ROUSSILLON</b>			519	102	12	633	4,22	4,00	4
LIMOUSIN	19	ACTION SOCIALE	112			112			
LIMOUSIN	23	ACTION SOCIALE	27			27			
LIMOUSIN	87	ACTION SOCIALE	52	33	4	89			
<b>Total LIMOUSIN</b>			191	33	4	228	1,52	2,00	2
LORRAINE	54	ACTION SOCIALE	125		5	130			
LORRAINE	55	ACTION SOCIALE	15			15			
LORRAINE	57	ACTION SOCIALE	216	24		240			
LORRAINE	88	ACTION SOCIALE	104	10	1	115			
<b>Total LORRAINE</b>			460	34	6	500	3,33	3,00	3
MIDI PYRENEES	9	ACTION SOCIALE	60		1	61			
MIDI PYRENEES	12	ACTION SOCIALE	45	2	9	56			
MIDI PYRENEES	31	ACTION SOCIALE	196	8		204			
MIDI PYRENEES	32	ACTION SOCIALE	65	13	3	81			
MIDI PYRENEES	46	ACTION SOCIALE	36	2		38			
MIDI PYRENEES	65	ACTION SOCIALE	68	3	7	78			
MIDI PYRENEES	81	ACTION SOCIALE	76	1	9	86			
MIDI PYRENEES	82	ACTION SOCIALE	10	1		11			
<b>Total MIDI PYRENEES</b>			556	30	29	615	4,10	4,00	4
NORD PAS DE CALAIS	59	ACTION SOCIALE	387	21	9	418			
NORD PAS DE CALAIS	62	ACTION SOCIALE	45	3		48			
<b>Total NORD PAS DE CALAIS</b>			432	24	9	466	3,11	3,00	3
PACA	4	ACTION SOCIALE	51	6	2	59			
PACA	5	ACTION SOCIALE		1		1			
PACA	6	ACTION SOCIALE	89	87	22	198			
PACA	13	ACTION SOCIALE	498	45		543			
PACA	83	ACTION SOCIALE	61			61			
PACA	84	ACTION SOCIALE	97	18	5	120			
<b>Total PACA</b>			796	157	29	982	6,55	7,00	7
PAYS DE LOIRE	44	ACTION SOCIALE	131	23	1	155			
PAYS DE LOIRE	49	ACTION SOCIALE	36		2	38			
PAYS DE LOIRE	53	ACTION SOCIALE	4			4			
PAYS DE LOIRE	72	ACTION SOCIALE	81			81			
PAYS DE LOIRE	85	ACTION SOCIALE	4		3	7			
<b>Total PAYS DE LOIRE</b>			256	23	6	285	1,90	2,00	2
PICARDIE	2	ACTION SOCIALE	23			23			
PICARDIE	60	ACTION SOCIALE	101	1		102			
PICARDIE	80	ACTION SOCIALE	110	27	10	147			
<b>Total PICARDIE</b>			234	28	10	272	1,81	2,00	2





## ► RÉPARTITION MANDATS UFAS - CONGRÈS 2024



UNION FÉDÉRALE DE L'ACTION SOCIALE

XÈME CONGRÈS

7 - 10 OCTOBRE 2024

ILE-DE-RÉ

